

République Française
Département : MOSELLE
Arrondissement : Sarrebourg-Château-Salins
BERLING - Commune

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_09_09

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	6
Date de la convocation : 11/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
3	2	1
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Ernest HAMM.

Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN,

Représentés : Fanny HAESSIG représentée par Yannick MARTIN

Absents et Excusés : Frédéric RICHERT

Objet : Aménagement foncier AFAFE : approbation du nouveau périmètre

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la secrétaire du Président de la Commission Communal d'Aménagement Foncier de BERLING et HANGVILLER pour nous prononcer par délibération, dans le cadre de la poursuite de la procédure, sur le nouveau périmètre décidé lors de la dernière séance du 04 Avril 2025.

Avis sur l'opportunité, le mode et le périmètre de l'aménagement foncier des communes de BERLING et de HANGVILLER

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du rapport d'enquête publique ;
- du porté à connaissance de Monsieur le Préfet ;
- de l'étude d'aménagement foncier ;
- des procès-verbaux des séances de la CIAF de BERLING et HANGVILLER ;
- du périmètre d'aménagement foncier modifié lors de la séance de la CIAF du 04 avril 2025 ;
- des recommandations environnementales.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 121-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime, et après en avoir délibéré :

- prend acte des documents précédemment cités ;
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement

foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé à l'enquête publique ;

- approuve les recommandations définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de la séance de la CIAF du 04 avril 2025.

Ainsi, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'opportunité de mise en œuvre de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Ernest HAMM
Président de séance



Véronique GILLES
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Véronique Gilles.